

# Une bourse d'études ! Et si j'y avais droit !

## Qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation financière, non remboursable<sup>1</sup>, octroyée au(x) responsable(s) d'un(e) élève qui :

- fréquente un établissement d'enseignement de plein exercice (pas pour le CEFA) ;
- est inscrit(e) comme élève régulier(ière) ;
- ne doit pas doubler à partir de sa troisième année d'études (une seule dérogation est possible) ;
- répond aux conditions de domicile et de nationalité (ressortissant UE, réfugié politique, ...).

## Pour QUI ?

Pour une famille n'ayant pas d'autres biens immobiliers que celui où elle vit, les montants des revenus maximums sont les suivants :

Personne(s) à charge	Revenus maxima
0	19.962,60 €
1	26.617,91 €
2	32.854,95 €
3	38.677,08 €
4	44.084,34 €
5	49.491,60 €
par personne supplémentaire ... ajouter : 5.407,26 €	

Ces revenus comprennent notamment :

- les revenus imposables globalement, majorés des revenus imposables distinctement (avertissement-extrait de rôle : Revenus 2017 – Exercice d'imposition 2018 (SPF Finances)) ;
- les allocations et les revenus de remplacement et/ou d'intégration ;
- ...

## COMBIEN ?

En fonction de la situation financière de la famille, les montants peuvent être compris entre **90 €** et **4000 €**.

---

<sup>1</sup> Sauf en cas d'irrégularité, d'erreur ou de dossier non complété après avance éventuelle ou si l'élève ne fréquente plus un enseignement de plein exercice de façon régulière.

## COMMENT introduire ma demande ?

VIA INTERNET	PAR COURRIER
<p><a href="https://allocations-etudes.cfwb.be/">https://allocations-etudes.cfwb.be/</a></p> <p>Condition : s'enregistrer via un compte cerbère</p>	<p>Télécharger le document sur le site Internet <a href="https://allocations-etudes.cfwb.be/">https://allocations-etudes.cfwb.be/</a></p> <p><b>Si vous n'avez pas accès à internet, l'établissement scolaire peut vous aider durant les périodes d'ouverture de l'école.</b></p> <p>Le courrier est à adresser selon votre région et code postal à un des bureaux décentralisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Pour un établissement du secondaire de <b>Bruxelles</b> : (code postal de l'école compris entre 1000 et 1090) Rue Adolphe Lavallée 1 (4<sup>e</sup> étage) 1080 Bruxelles)</li> <li>♦ Pour un établissement du secondaire de <b>Namur</b> (code postal de l'école compris entre 5000 et 5680) et de <b>Bruxelles et Brabant wallon</b> (code postal de l'école compris entre 1120 et 1490) Rue Van Opré 89 5100 Jambes;</li> <li>♦ Pour un établissement du secondaire du <b>Hainaut</b> (code postal de l'école compris entre 7000 et 7940) et du <b>Luxembourg</b> (code postal de l'école compris entre 6000 et 6997) Place du Parc 27 7000 Mons</li> <li>♦ Pour un établissement du secondaire de <b>Liège</b> (code postal de l'école compris entre 4000 et 4987) Rue d'Ougrée 65 4031 Angleur</li> </ul>
QUAND	QUAND
De début juillet au 31 octobre	De début juillet au 31 octobre
DOCUMENTS À PRÉVOIR	DOCUMENTS À PRÉVOIR
<p>Un scan en pdf des documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Composition de ménage.</li> <li>2. Copie carte bancaire.</li> <li>3. Attestations de revenus (CAPS – SPF Sécurité Sociale – ...).</li> <li>4. Attestation de fréquentation d'un internat (si le jeune en fréquente un).</li> </ol>	<p>Une copie papier des documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Composition de ménage.</li> <li>2. Copie carte bancaire.</li> <li>3. Attestations de revenus (CAPS – SPF Sécurité Sociale – ...).</li> <li>4. Attestation de fréquentation d'un internat (si le jeune en fréquente un).</li> </ol>
PREUVE D'INTRODUCTION	PREUVE D'INTRODUCTION
Un accusé de réception vous est envoyé immédiatement	Une confirmation vous sera envoyée par courrier